

ALGERIA

**Déclaration de la Délégation algérienne
Zone Exempte d'Armes de Destruction Massive
au Moyen-Orient**

Vienne, le 7 Mai 2012

Monsieur le Président,

L'établissement de Zones Exemptes d'Armes Nucléaires (ZEAN) préconisé par l'article 7 du TNP, conforte les efforts de promotion de la paix et de la sécurité internationale comme nous y engage la Charte des Nations Unies. Les Zones contribuent au renforcement de l'autorité du TNP et au parachèvement de l'architecture de désarmement et de non-prolifération devant conduire à l'élimination totale des armes nucléaires.

L'Algérie qui se reconnaît dans la déclaration du Mouvement des Non Alignés et du Groupe Arabe, aimerait faire part de ce qui suit :

Comme convenu dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP 2010, l'Algérie appuie la tenue d'une Conférence en 2012 en vue de la création d'une ZEAN et de toutes autres armes de destruction massive, avec pour mandat la résolution issue de la Conférence d'examen 1995 au cours de laquelle le Traité a été prorogé pour une durée indéterminée.

En tant qu'Etat ayant ratifié le Traité de Pelindaba, érigeant l'Afrique en Zone Exempte d'Armes Nucléaires, l'Algérie plaide pour l'universalisation du TNP et des accords des garanties de l'AIEA ainsi que la création d'une ZEAN au Moyen Orient, au motif qu'elle participe également aux objectifs de désarmement et de non-proliferation. A cet égard, la tenue du Forum de l'AIEA sur la pertinence de l'établissement d'une ZEAN au Moyen Orient, mérite d'être signalée comme un pas encourageant pour la Conférence 2012 sur le Moyen Orient tant attendue.

Je saisiss cette occasion pour rendre hommage aux efforts du Sous Secrétaire aux Affaires Etrangères de la Finlande, Jaako Laajava, Facilitateur de la Conference 2012, pour la présentation de son rapport ainsi que pour les efforts qu'il déploie pour la tenue de cette importante échéance prévue à Helsinki et lui renouveler notre confiance en l'assurant de notre soutien dans l'accomplissement de sa mission.

Il ressort du rapport de M. Laajava que la création de la ZEAN demeure un objectif largement partagé et réalisable. Ceci est un motif d'encouragement. Dans ce contexte, un surcroit de concertation et de coopération est requis de tous les pays de la région et des co-sponsors de la résolution 1995 pour le lancement d'un processus basé sur un ordre du jour, un échéancier et un mécanisme de suivi.

L'Algérie apportera sa contribution aux efforts en cours pour la tenue de la Conference en 2012, avec la nécessaire participation de tous les Etats de la région, comme étape cruciale dans l'enclenchement de pourparlers constructifs y compris

sur les modalités de vérification efficace et mutuelle de la Zone envisagée. La réalisation de cet objectif constituera une mesure de confiance susceptible d'atténuer les tensions dans la région, et de contribuer au règlement du problème palestinien qui demeure au cœur du conflit du Moyen Orient.

Monsieur le President,

L'asymétrie qui continue de caractériser les droits et obligations entre les pays de la région, n'est acceptée que de façon temporaire. L'émergence d'une perception commune au sein des Etats arabes se fait jour pour l'avènement d'une symétrie devant mettre fin à tout avantage supplémentaire dont bénéficie l'un des pays de la région. La vérification des utilisations pacifiques des produits fissiles spéciaux, notamment, au Moyen Orient, exige l'universalisation du TNP et l'application des garanties intégrales de l'AIEA à toutes les installations nucléaires des pays de la région, sans discrimination. L'objectif étant de mettre fin aux avantages de sécurité qui perdurent dans la région.

L'établissement d'une ZEAN au Moyen Orient, permettra d'atténuer les incompréhensions générées par l'absence de mesures de confiance, de capacités institutionnelles et de mécanismes d'échange d'informations sur les armes nucléaires, les armes de destruction massive et les technologies modernes. Elle sera également de nature à faciliter la conclusion d'un instrument juridique contraignant sur les garanties de sécurité négative qui évitera le recours ou la menace de recours à l'arme nucléaire contre les Etats qui n'en sont pas dotés, comme c'est le cas de tous les Etats du Moyen Orient qui ont adhéré au TNP, à l'exception d'Israël.

L'Algérie se félicite de l'engagement renouvelé des 5 Etats dotés de l'arme nucléaire, d'œuvrer à conforter la dynamique enclenchée par le Facilitateur au titre de la mise en œuvre de la résolution adoptée par la Conférence d'examen 1995 du TNP qui constitue les termes de référence pour les travaux de la Conférence sur le Moyen Orient 2012. Nous les exhortons à ne pas faiblir dans leur volonté d'apporter leur part pour le succès de cette importante réunion, en particulier, la participation de tous les Etats de la région.

La tenue de la Conférence 2012 constituera un test pour la crédibilité des engagements pris par la Communauté internationale depuis presque une vingtaine d'années, d'œuvrer à la création d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires au Moyen Orient comme mesure de confiance régionale susceptible de renforcer la paix et la sécurité internationale.

Je vous remercie.